

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 11 mai 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 34 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - André ESSAYAN - François FRANCESCHI - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Michel ILLAC - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Vincent BURRONI représenté par Vincent COULOMB - Patrick MENNUCCI représenté par François-Noël BERNARDI - Roland POVINELLI représenté par Bernard MOREL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric DIARD - Christophe MADROLLE - Pierre PENE - Philippe SAN MARCO - Jean-Louis TIXIER.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à la majorité

FCT 003-1263/09/BC

■ Approbation du marché relatif à l'acquisition de véhicules nécessaires au fonctionnement des services de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole

DPLAG 09/2945/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Par délibération FCT 004-506/08/BC du 18 juillet 2008, le Bureau de la Communauté a approuvé le lancement d'un appel d'offres relatif à la fourniture de véhicules légers et utilitaires de poids inférieur ou égal à 3.5 tonnes, nécessaire au fonctionnement des services de la Communauté Urbaine, sur la base du Dossier de Consultation des Entreprises correspondant.

L'appel d'offres a fait l'objet de l'Avis d'Appel Public à la Concurrence n° 2008-122.

La Commission d'Appel d'Offres, au cours de sa séance du 22 avril 2009, a retenu les offres des entreprises suivantes :

Pour le lot 1 : Fourniture des véhicules de type petites citadines 5 portes (segment B2) ; moyennes citadines (segment M1 et M2) ; et véhicules (segment H)

L'entreprise : Renault Retail Group ;

Pour le lot 2 : Fourniture de véhicules de type fourgonnettes

L'entreprise : Renault Retail Group ;

Pour le lot 3 : Fourniture de véhicules de type fourgons

L'entreprise : Renault Trucks ;

Le lot 4 a été déclaré infructueux.

Ces marchés auront une durée ferme de 4 ans, à compter de leur notification.

Il est donc proposé au Bureau d'approuver ces marchés et d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant à les signer, ainsi que tout document nécessaire à leur exécution.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Le Code des Marchés Publics,
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,
- La délibération 004-314/08/CC du 31 mai 2008, portant délégation du Conseil au Bureau et au Président,
- La délibération FCT 004-506/08/BC du 18 juillet 2008, approuvant le lancement de l'appel d'offres,
- La décision de la Commission d'Appel d'Offres,

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient d'approuver les marchés d'acquisition de véhicules nécessaires au fonctionnement des services de la Communauté Urbaine et d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant à les signer.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvés les marchés de fourniture de véhicules nécessaires au fonctionnement des services de la Communauté Urbaine, dont les pièces constitutives sont annexées, et qui sont attribués aux entreprises suivantes :

Pour le lot 1 : L'entreprise : Renault Retail Group
Pour un montant minimum pour la durée du marché de 167 224 euros HT
Pour un montant maximum pour la durée du marché de 501 672 euros HT

Pour le lot 2 : L'entreprise : Renault Retail Group
Pour un montant minimum pour la durée du marché de 501 672 euros HT
Pour un montant maximum pour la durée du marché de 1 672 240 euros HT

Pour le lot 3 : L'entreprise : Renault Trucks
Pour un montant minimum pour la durée du marché de 668 896 euros HT
Pour un montant maximum pour la durée du marché de 2 006 688 euros HT

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer les marchés ainsi que tout document nécessaire à leur exécution.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de fonctionnement de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole – Chapitre 11, Fonction 020 – Nature 2182 - Sous politique A 110.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Aux Ressources Humaines, Moyens Généraux,
Juridique

Bernard MOREL

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement de la Communauté urbaine

Vincent COULOMB

Certifié conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI